

### **Patrimoine architectural de la Ville de Besançon - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

**M. NACHIN** : Monsieur le Maire, j'ai une question à vous poser. Le Conseil Municipal, le 28 septembre 1992, avait adopté sur ma proposition un voeu à l'unanimité tendant à faire établir un inventaire complet des travaux de restauration à entreprendre, faire évaluer leur coût, établir un échéancier, un plan de financement qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années pour tenir compte des moyens dont dispose la Ville de Besançon et faire appel à la participation financière de l'Etat et des autres collectivités.

Je constate que plus d'un an après ce voeu adopté par le Conseil Municipal, notre assemblée n'est toutefois pas informée des travaux qui ont été entrepris. Je vous rappellerai que la Ville de Lons-le-Saunier a mis au point une procédure un peu comparable à celle que je souhaitais, qui a démarré en juin. Une première réunion a déjà eu lieu au mois d'octobre avec en particulier la DRAC et des partenaires qui appartiennent au milieu associatif. Je voudrais savoir quand vous pensez informer le Conseil Municipal de la réalisation de ce voeu.

**M. LE MAIRE** : Vous demandiez mon cher collègue un travail assez long, qui a été entrepris immédiatement après le voeu de notre assemblée. Une vingtaine de réunions ont déjà eu lieu entre nos services techniques, les services de la DRAC, les architectes concernés, et nous pensons pouvoir vous présenter en avril 1994 les résultats de cette étude. C'est long c'est vrai mais nos services techniques ont beaucoup de travail. J'espère néanmoins que le délai que je viens de vous indiquer sera tenu.

Dont acte.